

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le ministre d'État (Pêches) a étudié la question à plusieurs reprises. Le gouvernement canadien ne compte pas abolir la chasse aux phoques.

Des voix: Bravo!

M. Sharp: J'ai moi-même parlé au ministre et cette question présente un autre aspect qu'on ne fait pas valoir souvent à la Chambre.

\* \* \*

### LES TRANSPORTS

#### TARIF-MARCHANDISES—LA POSSIBILITÉ D'UNE INTERVENTION MINISTÉRIELLE POUR UN BLOCAGE DE LA MAJORATION—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Comme en témoigne le hansard du 15 avril à la page 4806, en réponse à une question que j'avais posée au sujet de la hausse de 20 p. 100 du tarif par catégories décidée par les chemins de fer et qui doit entrer en vigueur le 5 mai, le ministre a déclaré qu'il s'opposait toujours à une hausse générale et qu'il communiquerait avec la Commission des transports pour s'assurer que les compagnies acceptent vraiment sa position. Le ministre a-t-il communiqué avec la CCT et avec les compagnies ferroviaires? Dans l'affirmative, quelle a été leur réaction? Ont-elles effectivement accepté la position du ministre? Sinon, que compte-t-il faire?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Oui, j'ai bien compris la question de l'honorable député. Je ne parlais que du tarif-marchandises par catégories. Hier, j'ai rencontré les ministres des transports des provinces de l'Atlantique et je dois communiquer aujourd'hui ou demain avec les représentants des deux sociétés ferroviaires afin de savoir si l'on a donné suite à mes propos de Calgary.

M. Benjamin: Le ministre a également déclaré, le 15 avril, qu'il communiquerait avec la CTT et les deux sociétés ferroviaires. La *Gazette* de Montréal a signalé dans son édition de vendredi dernier, le 25 avril, que CP Rail a l'intention de hausser ses tarifs dans d'autres catégories, comme les taux convenus et certaines denrées précises. Il semble s'agir là d'augmentations générales additionnelles auxquelles le ministre dit s'opposer. Puis-je donc lui demander quelle mesure il entend prendre pour empêcher ces hausses additionnelles et pour respecter sa promesse du 24 février dernier aux ministres des transports des provinces de l'Ouest?

M. Marchand (Langelier): Je n'ai pas l'intention de parler de lois existantes, des lois votées par le Parlement. Le député connaît mon pouvoir juridique: la seule autorité que j'ai sur les sociétés ferroviaires est une autorité morale et j'en use le plus possible pour maintenir les taux aussi bas que possible.

M. Benjamin: Nous attendons toujours que le ministre dépose un projet de loi lui donnant une certaine autorité. Comme il s'est engagé à supprimer les irrégularités entre les transports sur de petits parcours et les transports sur

### Questions orales

de longs parcours et entre le transport de matières premières et celui de produits ouvrés, quelles mesures prend-il pour que les hausses générales, survenues dernièrement ou envisagées, soient appliquées de façon à supprimer les irrégularités et les injustices, et ainsi à respecter l'engagement pris envers les quatre provinces de l'Ouest?

M. Marchand (Langelier): Nous travaillons avec les quatre ministres de l'Ouest à faire disparaître les irrégularités. Nous avons un rapport en main et nous espérons pouvoir trouver une solution ou expliquer ces irrégularités lors de notre prochaine rencontre.

\* \* \*

[Français]

### LA SÉCURITÉ SOCIALE

#### LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI—ON DEMANDE QUE LES CHÈQUES SOIENT EXPÉDIÉS À TEMPS

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Étant donné que beaucoup de courrier est accumulé au bureau de poste central de Montréal, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il entend prendre des mesures afin que les pensionnés de la sécurité de la vieillesse ne soient pas pénalisés par le retard du courrier causé par le différend des employés postaux à Montréal, et que les pensionnés reçoivent à temps le supplément de revenu garanti auquel ils ont droit?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, si l'honorable député a des cas spécifiques à porter à mon attention, il me fera plaisir d'en discuter avec le ministre des Postes. Mais je dois l'aviser qu'à ma connaissance tous les chèques d'allocations familiales et de pensions de vieillesse ont été distribués de la façon normale et régulière ce mois-ci.

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Le ministre a-t-il été informé que les chèques de pension de base ont effectivement été distribués, mais que le supplément de revenu garanti a été enlevé, parce que les formules d'application des pensionnés ont été immobilisées dans la poste à Montréal.

M. Lalonde: Là-dessus, monsieur le président, nous avons fait plusieurs demandes à tous les pensionnés dès le mois de janvier de nous faire parvenir leurs formules de demande pour le supplément de revenu assez tôt pour qu'ils puissent bénéficier de leur augmentation dès le 1<sup>er</sup> avril. Certaines de ces demandes n'ont malheureusement pas été reçues et, encore à l'heure actuelle, il y a des pensionnés qui n'ont pas répondu à cette demande. Nous allons attendre les demandes des pensionnés, et dès qu'elles seront reçues ils recevront l'ajustement rétroactif qui leur est dû en vertu des dispositions de la loi relatives au supplément de revenu garanti. Mais il est impossible, soit au ministre des Postes, soit à moi-même, de remplir ces formules pour les personnes qui sont en retard à l'heure actuelle. Et s'il y a des formules qui sont dans la poste, dès que le service sera parfaitement rétabli nous allons tout mettre en œuvre pour que les personnes intéressées reçoivent ce qui leur est dû.